Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026051-DE

TO page 2026 - 90

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 27/03/2026
Date d'affichage : 27/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
**DELIBERATION N° 2026-051**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**
**COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU**
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

**L'an deux mil vingt-six, deux avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.**

**Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.**

**Représentés :** **Laurent STAERCK par Sylvie VADIS**
**Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR**

**Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA ; Stevan VINCENDEAU**
**Secrétaire :** Véronique-Anne HOUZE

**Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 21 membres présents au moment de l'ouverture de la séance**
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

---

## PLUiH – SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE 179

La collectivité avait inscrit au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) un emplacement réservé référencé sous le n°179, au profit de la Commune, destiné à la création d'une voie pour un potentiel aménagement foncier.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui que le projet ayant justifié cette réserve est abandonné.
En conséquence, le maintien de cet emplacement réservé ne se justifie plus.

**VU** le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.151-41, L.153-36 et suivants ;
**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat, approuvé par délibération du conseil communautaire de Dinan Agglomération le 27/01/2020, modifié en simplifiée le 21 décembre 2020, modifié le 20 décembre 2021, le 27 février 2023, mis en compatibilité le 11 septembre 2023 et modifié le 15 juillet 2024 ;
**VU** la délibération n°CA-2024-059 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 mai 2024 prescrivant la révision générale du PLUiH de Dinan Agglomération ;
**VU** la délibération n°CA-2026-019 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 16 février 2026 prescrivant le premier arrêt du projet de révision générale du PLUiH visant notamment à supprimer l'emplacement réservé n°179 ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026051-DE

JO page 2026 - 91

Considérant que l'emplacement réservé n°179, situé 24 Rue Léon Pépin sur la parcelle cadastré 190 AB 317, destiné à la création d'une voie d'accès à un futur aménagement foncier, n'apparaît plus nécessaire à la réalisation des objectifs d'aménagement de la commune ;

Après avoir fait part au Conseil Municipal de la situation concernant l'emplacement réservé n°179, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **APPROUVE** le principe de l'abandon de l'emplacement réservé n°179 inscrit au plan de zonage et à la liste des emplacements réservés du PLUiH ;
- **DEMANDE** à Dinan Agglomération que cette suppression soit intégrée à la procédure de révision du PLUiH en cours ;
- **PRÉCISE** que les pièces du PLUiH (rapport de présentation, règlement écrit et documents graphiques) seront mises à jour en conséquence ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 avril 2026.

| Maire | Secrétaire de séance |
| --- | --- |
| | MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor) |